

# ÉTUDE DU MILIEU

Produire en milieu urbain au  
XVIII<sup>ème</sup> siècle

*La corporation des tanneurs à Namur*

Laurent AIDANS



## Les artistes présents dans ce recueil documentaire : notices biographiques

**Franz KEGELJAN** (né à Namur le 2 juillet 1847 et mort à Profondeville le 30 mars 1921).

Fils de Fernand Kegeljan, François épouse Louise Godin en 1868. Lui est fils de banquier, elle est issue de la famille des célèbres papetiers hutois. Ils pourront se permettre de vivre toute leur vie en rentiers. Ayant beaucoup voyagé durant sa jeunesse, Franz Kegeljan a visité de nombreux musées et eu accès à des collections privées. Dessinateur, il s'adonne à la peinture, prenant comme principaux sujets des paysages de Belgique, France, Allemagne et Italie. Il réalise aussi une série de 20 tableaux à caractère historique montrant l'évolution urbaine de Namur (Namur à travers les âges). Bien documentées (par les archivistes de l'État et la Société archéologique de Namur), ces toiles laissent aussi place à l'imagination de l'artiste. Exposés à l'hôtel de ville de Namur, les tableaux sont détruits en août 1914, lors de l'incendie des lieux. Reprenant ses croquis et ses études, Franz Kegeljan s'astreindra à réaliser une série plus étoffée qu'il lègue à la ville de Namur et recevra le Prix Blondeau 1917. En 1878-1880, il fait construire un hôtel particulier, rue de Fer, par l'architecte Henri Beyaert. Cet immeuble deviendra l'hôtel de ville de Namur en 1919, pour remplacer l'ancien... incendié en 1914. Il possède aussi un château à Profondeville (le Vailon).

De son mariage avec L. Godin naîtra un fils, portant le même prénom que son grand-père paternel. Son décès à l'âge de 17 ans rendra plus difficiles les relations du couple. Pendant que son mari peint, L. Godin mettra tout en œuvre pour ouvrir un hospice à Salzinnes, avec l'aide de son beau-père. Le bâtiment est inauguré en 1889.

D'après <http://connaitrelawallonie.wallonie.be>

**Frédéric JOMOUTON** (né le 5 mai 1858 à Namur et mort en 1931) est un artiste peintre et aquarelliste belge. Il vint s'établir à Bruxelles en 1908 où il mourut en 1931 ou 19321. Il naquit dans un milieu dédié à la peinture, son père Nicolas Jomouton, personnalité folklorique locale dans l'ordre des Molons dont il créa le costume, étant à la tête d'une entreprise de peinture-décoration à Namur. Son frère Adolphe Jomouton, tout en continuant l'entreprise familiale, fut également peintre de chevalet, membre du cercle «Le Progrès» à Namur.

Après avoir reçu une formation de peintre décorateur au sein de l'entreprise familiale, il alla suivre des cours à l'Académie de Namur dans les ateliers de Louis Bonet et Théodore Baron. Il continua sa formation à Paris auprès de Léon Bonnat. Il a fait connaître son œuvre lors de nombreuses expositions tant en Belgique qu'à l'étranger. Le Musée des Beaux-Arts de Namur conserve plusieurs de ses œuvres.

D'après Wikipédia

**Henri BODART** : dessinateur, graveur, peintre, illustrateur, affichiste, né à Namur le 21 mars 1874, décédé à Jambes le 3 juin 1940. Jeune, il apprend le dessin à l'Académie des Beaux-Arts où, très vite, son talent de dessinateur est reconnu. C'est à 19 ans qu'il y devint professeur. Il épouse Jeanne Verschaeren en 1900 et leur unique fille, Lucienne, décède avant l'âge de 10 ans en 1911. Henry quitte dès lors ses parents pour louer une maison au n° 58 de la rue des Bas-Prés à Salzinnes. Dix ans plus tard, il occupe une maison voisine (n° 62) et cela jusqu'en 1926. Il est donc resté un quart de siècle dans ce quartier. C'est la raison pour laquelle les autorités communales de la Ville de Namur ont décidé récemment de baptiser la dernière portion de la rue Henri Bles, rue Henry Bodart. Henry Bodart prend sa retraite en 1934, souhaitant se consacrer pleinement à son art. Cette retraite ne l'empêche pas de déambuler dans la vieille ville, le crayon et le pinceau à la main, croquant au passage une enseigne, une porte, un détail d'architecture ou une façade entière. En 1940, à l'approche des armées allemandes, le couple Bodart quitte sa maison de la rue Léanne pour se lancer sur les routes de l'exode. Epuisés par cette longue marche, ils décident de rebrousser chemin. Malheureusement, leur habitation est très endommagée, aussi le ménage est accueilli par Arthur Tonglet à Jambes. Celui-ci est directeur d'un dépôt d'essence et réside au n° 125 de la rue d'Enhaive. C'est dans cette maison qu'Henry Bodart s'éteint le 3 juin 1940. Sa mort passe presque inaperçue en ces circonstances tragiques du début de la guerre.

Adaptation d'après Jacques TOUSSAINT, in <http://www.academieroyale.be/academie/documents/FichierPDFNouvelleBiographieNational2110.pdf>

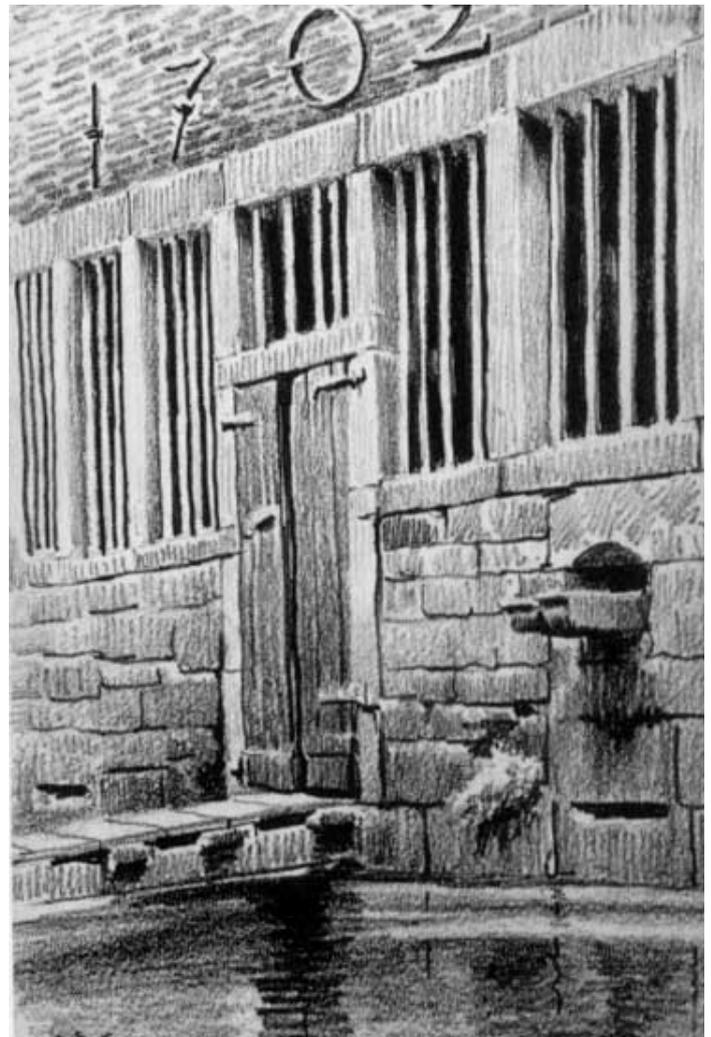


## DOCUMENT 1

Rue des Tanneries.  
Une ancienne fosse où les tanneurs  
faisaient macérer les peaux tannées  
dans un bain de tan. reconverties  
en bac floral près du restaurant de  
l'Esplèglerie, elle a aujourd'hui quitté  
son emplacement.

Photo : L. Aidans, 2012.

## DOCUMENT 2



Dessins d' Henry BODART (1874-1940) : La rue des Tanneries au début du XXème siècle.



La Place l'Ilon au XVIIème siècle. Peinture de Franz Kegeljan



La rue des Tanneries par Frédéric JOMOUTON (1858-1931)

## DOCUMENT 5



Le Houyoux canalisé en sous-sol au croisement de la rue du Lombard et de la rue des Tanneries à Namur, visible à l'occasion de travaux de voirie en octobre 2015



Les mêmes endroits en 2017 photographiés d'après L. Aidans (photo du haut) et Google Earth (photo du bas)

## DOCUMENT 6

### La Place l'ilon, l'hôpital des Batteurs de cuivre et les Frères Mineurs au XVIIème siècle

Le tableau de Kegeljan (voir document 3) nous restitue une atmosphère, crée une ambiance qui nous plonge dans le décor d'un quartier plein de vie et d'activité. Il s'agit du quartier des Tanneries dans un îlot formé par les bras du Hoyoul (actuelle place L'ilon).

On peut réellement parler d'activité industrielle en cet endroit où les eaux du Hoyoul assurent la force hydraulique nécessaire aux moulins qui produisent le tan à partir d'écorces de chêne. Le métier des Tanneurs, associé à celui des cordonniers avait sa maison à l'angle de la place et de la rue Saint-Nicolas (au numéro 1). Il s'agit d'une construction d'angle en brique cimentée et pierre bleue construite au XVIème siècle. Kegeljan nous la représente au centre du tableau, face à l'église du couvent des Frères mineurs, ou Franciscaïns, installés à Namur depuis 1224.

Nombreux aussi étaient les ateliers des Batteurs de cuivre, installés sur la place où fut d'ailleurs fondé l'hôpital de la frairie. D'autres métiers, tels les potiers et les brasseurs s'installèrent également dans le quartier qui eut à souffrir de nombreuses inondations. Kegeljan semble être le seul à s'être risqué à reconstituer en peinture cette place, donc ce tableau est le fruit de l'imagination de l'artiste sauf pour les éléments cités plus haut.



Extrait de J. Baudhuin et V. Bruch, F. Kegeljan, éditions «Les Amis de la Citadelle», Namur, page 34.

## Évolution de l'habitat à Namur à la fin du Moyen Age.

Le milieu naturel namurois est très riche en matériaux de construction. Les carrières de calcaire sont nombreuses sur les collines du Nord, Nord-Est de Namur et nous trouvons du grès en Gravières et au sud du site de confluence. C'est pourtant le bois fourni par les forêts au sud de la ville qui constitue l'essentiel de la maison médiévale : la technique du hourdis (maçonnerie légère qui garnit un colombage) est, en effet, largement utilisée dans la construction des murs. Le toit des maisons est composé de lattes de bois parfois recouvertes de chaume ou de brindilles et, dans le meilleur des cas, d'ardoises extraites à Fumay. Seuls quelques édifices publics et quelques hôtels de nobles ou de riches bourgeois ont une façade en pierre. Mais à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle, la préférence est donnée à des «panneautages» de briques et pierres. Ce style traditionnel se prolongera jusqu'au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Les incendies étaient nombreux dans cette ville médiévale où beaucoup de maisons menaçaient ruines. Des mesures de sécurité et d'embellissement furent prises par le magistrat de la ville. Ainsi en 1708, une ordonnance de Philippe V, roi d'Espagne et Souverain des Pays-Bas, prescrivait « de construire chaque année dix maisons de pierres et briques en remplacement de dix maisons en bois ». (1)

(1) Cartulaire de Namur, sous la direction de D.D. BROUWERS, Tome VI, Wesmael, Namur, 1924, pages 59 et 60.

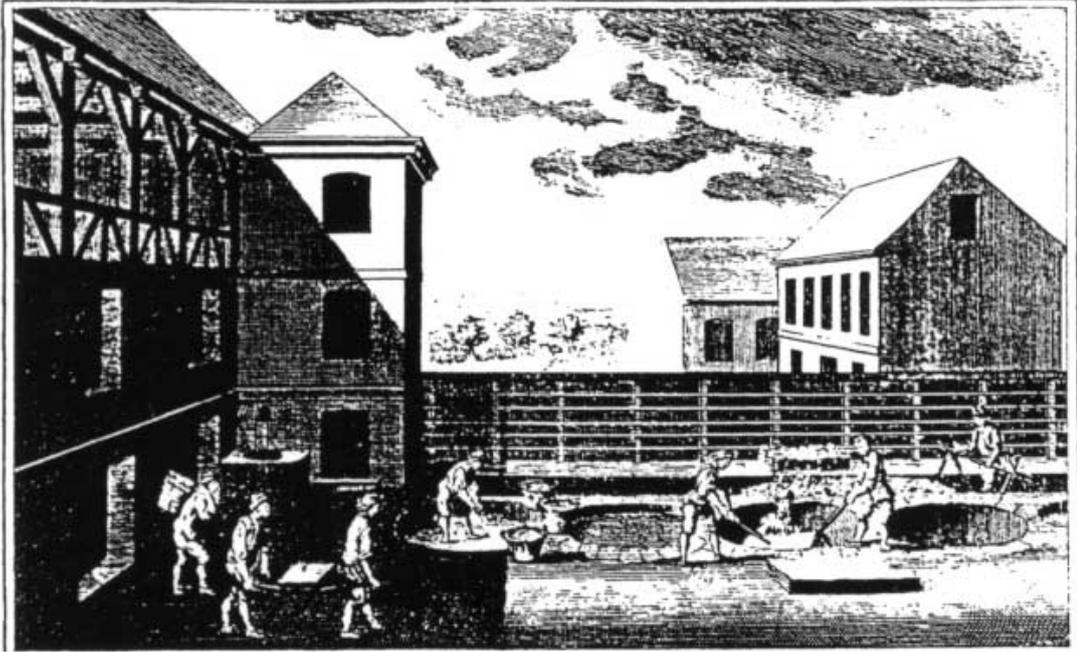
Extrait de J. Baudhuin et V. Bruch, F. Kegeljan, éditions «Les Amis de la Citadelle», Namur, page 34.

## Namur : Plan de la Neuve-Ville, des quartiers des Frères-Mineurs, des Tanneurs et de Gravière au 16<sup>e</sup> siècle



FIG. 11. — Plan de la Neuve-Ville, des quartiers des Frères-Mineurs, des Tanneurs et de Gravière au XVI<sup>e</sup> siècle.

Source : Société Archéologique de Namur



Les peaux, débarrassées de leurs poils et ramollies par immersion dans des bains de tan qui a déjà servi, sont disposées en couches dans des fosses et mises à macérer, de quelques mois à deux ans, dans de l'eau additionnée de tan neuf.

Extrait de CANDORE A., *Guide des moulins de France*, Paris, éd. Horay, 1992, pages 23 et 30.

## La confrérie des tanneurs et des cordonniers

Chaque année, le cinquième dimanche après la « Quasimodo », la confrérie des tanneurs et des cordonniers de Namur se réunit pour élire deux mayeurs, un pour les tanneurs et un pour les cordonniers. Le même jour, les deux mayeurs désignent parmi les confrères six jurés qui sont chargé d'aider et de conseiller les mayeurs.

Le dimanche avant la Saint-Rémy, les deux mayeurs et les six jurés désignent des « rewards », un pour les tanneurs et un pour les cordonniers. Ils sont chargés de vérifier la bonne qualité du cuir.

En 1752, un accord intervient entre les tanneurs et les cordonniers au sujet de l'achat de cuir. Il y avait 99 signataires. En 1673, il y avait 17 maîtres tanneurs et 60 maîtres cordonniers. En 1738, la profession comportait :

- pour les tanneurs : 25 maîtres, 20 garçons et 40 apprentis
- pour les cordonniers : 101 maîtres, 127 garçons et 273 apprentis.

En 1775, le métier comptait 117 tanneurs et 273 cordonniers.

Les cuirs du Namurois avaient une très bonne renommée, on les exportait vers le Hainaut, le Tournaisis, la Flandre et parfois la France. Sous le régime autrichien, la commune de Namur préparait 25.000 pièces de cuir. En 1790, on tannait dans le département 42.000 pièces de cuir.

D'après A. Lombart, ancien professeur à l'ESND Namur

## Les corporations à Namur au XVIIIème siècle

Corporations	Métiers	nombre de			Saint patron
		maîtres	compagnons	apprentis	
<i>bateliers</i>	passeurs d'eau	202	?	3	saint Nicolas (6 décembre)
<i>bouchers</i>	dont graissiers, charcutiers, poissonniers	42	5	12	saint Hubert (3 novembre)
<i>boulangers</i>	dont pâtissiers	75	10	11	saint Aubert (13 décembre)
<i>brasseurs</i>		80	20	7	saint Arnould de Soissons (18 août)
<i>charrons</i>	fabriquant de charettes, charriots,...	17	5	2	saint Guy (15 juin)
<i>charpentiers</i>	dont pontonniers, compteurs et marchands d'ardoises	50	64	3	saint Joseph (19 mars)
<i>chaudronniers</i>	batteurs de cuivre	8	9	2	saint Barthélemy (24 août)
<i>chirurgiens</i>	dont médecins et barbiers	32	19	12	saint Côme et saint Damien (27 septembre)
<i>cordiers</i>		14	12	11	saint Paul (19 juin)
<i>coteliers et vigneron</i>	dont maraîchers, jardiniers, apothicaires	355	7	3	saint Vincent de Valence (22 janvier) et saint Fiacre (30 août)
<i>fèvres</i>	serruriers, maréchaux-ferrants, cloutiers, horlogers, selliers, armuriers, couteliers	85	55	56	saint Eloi (1er décembre)
<i>fripiers</i>	marchands de vêtements	14	5	/	saint Hommebon (13 novembre)
<i>de la hanse</i>	drapiers, teinturiers	52	19	7	saint Blaise ? (3 février)
<i>maçons</i>	dont tailleurs de pierre, plafonneurs	52	92	20	sainte Vierge (15 août)
<i>menuisiers</i>	dont sculpteurs	49	66	41	saint Mathieu (21 septembre)
<i>merciers</i>	boutonniers, dentelliers, bonnetiers, perruquiers, vitriers, vanniers, chapeliers, peintres, fondeurs de cloches, tapissiers	221	330	126	saint Michel (29 septembre)
<i>meuniers</i>		17	62		sainte Catherine (25 novembre)
<i>orfèvres</i>	joaillier, bijoutiers	23	6	7	saint Eloi (1er décembre)
<i>parmentiers</i>	tailleurs d'habits, couturières	68	23	32	sainte Anne (26 juillet)
<i>plombiers et postainiers</i>		6	6	6	saint Eloi (1er décembre)
<i>portefaix</i>	personnes déchargeant les marchandises, transporteurs	80	20		saint Christophe (21 août)
<i>potiers de terre</i>		12	6	27	saint Jean-Baptiste (24 juin)
<i>tanneurs</i>	tanneurs, cordonniers, courroyers	126	147	163	saint Crépin et saint Crépiens (25 octobre)
<i>tisserands</i>		36	47	6	saint Séver de Ravenne (le 1er février)
<i>tonneliers</i>	fabricants de tonneaux, de cuvelles et déchasses	29	14	15	saint Nicolas (6 décembre)

Adaptation d'après sous la direction de Jacques Toussaint, Corporations de métiers à Namur au XVIIIe siècle, Musée des Arts Anciens du Namurois, Société Archéologique de Namur, Namur, 1998

## Tanner, oui. Mais comment ?

Abordons maintenant, dans les grandes lignes, les aspects techniques du métier

Le tannage comporte trois opérations essentielles: la préparation qui consiste à nettoyer les peaux, le tannage proprement dit et la finition.

Il faut tout d'abord rendre la peau apte à être tannée. Après l'avoir dépouillée, on la jette dans une eau vive pour enlever toutes les impuretés. Après quelques jours, elle est retirée pour être placée sur un chevalet où on la presse avec la main et à l'aide d'une espèce de couteau non tranchant jusqu'à ce que l'eau qui s'écoule devienne propre. Il importe donc de se trouver à proximité d'un cours d'eau car il faut tremper la peau dans l'eau autant de fois que cela s'avère nécessaire afin de bien la purifier. On la racle ensuite avec un couteau bien tranchant, le « boutoir », instrument emmanché des deux bouts.

Après, on la frotte et on la ponce avec une sorte de pierre à aiguiser. Ainsi prend fin la série des traitements d'apprêt.

Les peaux sont alors en état d'être imbibées de tan, c'est-à-dire d'écorces de chêne réduites en poudre dans un moulin à écorce. Cette opération constitue le tannage à proprement parler et va contribuer à resserrer les pores et à donner au cuir sa force et sa ténacité. Dans des fosses, on étend les peaux et on les poudre avec du tan. Selon la qualité du cuir que l'on désire, il faut renouveler le tan cinq à six fois et laisser macérer les peaux au moins un an et demi. Le temps du séjour dans le jus d'écorces ne peut être déterminé de façon certaine mais, en tout cas, il ne faut pas lésiner sur la durée car une macération insuffisante risque de nuire à la qualité du produit. Lorsque le tannage est jugé suffisant, on retire les pièces des fosses, on les suspend pour les sécher puis on les presse sous de grosses masses pour les aplatir. Les cuirs sont alors prêts à être travaillés ou à recevoir une finition supplémentaire qui les assouplira : ce dernier stade est le corroyage.

« Corroyer le cuir n'est rien d'autre que de lui donner la souplesse, le grain et l'apprêt convenable, et la tanner c'est le réduire dans un état à recevoir tout cela » (AGR, Conseil Privé Autrichien, n°1162). Le corroyeur est donc le spécialiste qui prépare les cuirs d'empeigne, c'est-à-dire les cuirs souples. Une fois retirés des bains d'écorces, ceux-ci sont soumis à un nouveau traitement. On les trempe dans l'eau tiède et on les foule aux pieds. Les cuirs sont ensuite pressés afin que l'eau s'évacue et que tous les plis disparaissent. On les place alors bien à plat sur de grandes tables prévues à cet usage, qu'on appelle habituellement « tables à corroyer ». Là, ils sont frottés et huilés avec soin avant le nettoyage final. On les débarrasse enfin complètement des petites veines à l'aide d'un outil appelé « lunette », ce qui les amincit encore. L'exécution de ce travail requiert une grande habileté car il importe de ne pas faire d'entailles; c'est pourquoi le corroyage n'est pas pratiqué par tous les tanneurs.

D'après Monique MIGNON, Métiers du cuir, in sous la direction de Jacques TOUSSAINT, Corporations de métiers à Namur au XVIIIème siècle, Société Archéologique de Namur, 1998, livre n°14, pages 180 à 183.

### VOCABULAIRE :

**Chevalet :** Support permettant de maintenir un objet sur lequel on travaille.

**Empeignes de souliers :** Partie avant de la tige d'une chaussure, du cou-de-pied à la pointe.

**Manufacturer :** syn. : fabriquer

**Pores :** Très petit orifice à la surface de la peau par où s'écoulent la sueur ou le sébum.

## Les contraintes du métier de tanneur

Le tan, cette poudre fine dans laquelle on fait stagner les peaux est, avec l'eau, l'élément le plus précieux pour mener à bien la confection d'un cuir. Voyons donc maintenant les contraintes qui pèsent sur la profession.

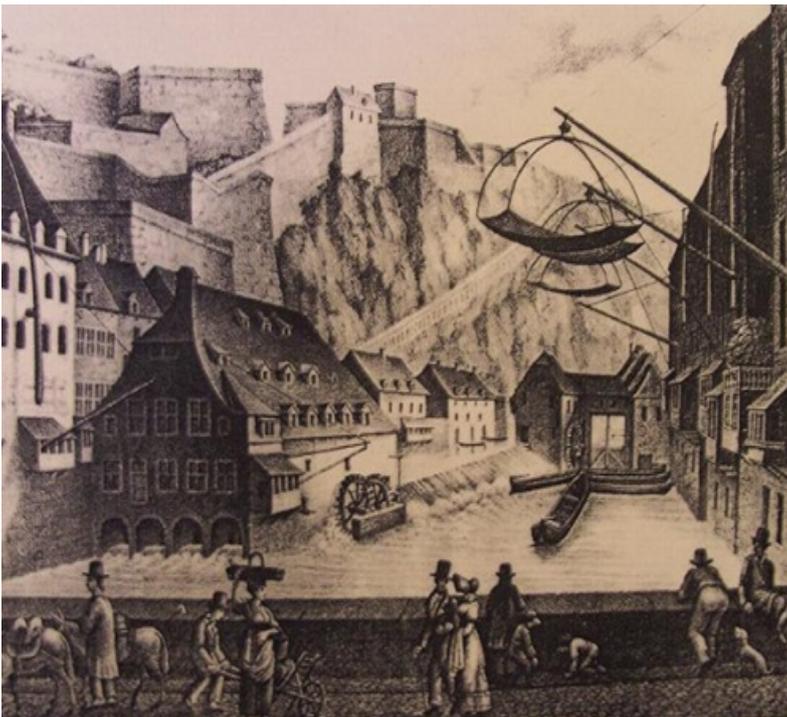
Les tanneurs ont besoin d'une eau courante. C'est ce qui détermine leur rassemblement le long du Houyoux qui, grâce à une canalisation, arrose leur quartier avant d'aller se jeter dans la Meuse. (...) Il faut aussi aux tanneurs une eau de qualité, une eau vive et parfaitement propre. Or, le séjour des peaux dans l'eau, le tan et les résidus de toutes sortes font que l'eau se corrompt facilement; cela explique, dès lors, la surveillance attentive dont le ruisseau est l'objet. Chaque année, on procède au nettoyage du canal. Les comptes du métier mentionnent régulièrement les dépenses entraînées par ce travail. L'approvisionnement en écorces est un autre point essentiel pour le tanneur. Celles-ci arrivent sous forme de fagots ou « faix » selon l'appellation de l'époque. Les tanneurs de Namur tirent celles dont ils ont besoin du Comté de Namur et aussi du Luxembourg, mais la production régionale ne suffisant pas, ils se tournent vers la France. (...)

Une fois approvisionné, le tanneur doit faire moudre les fagots au moulin. Un moulin à écorces est une construction actionnée par la force de l'eau. A Namur, les moulins sont situés sur le Houyoux ou sur la Sambre. Il y a trois moulins à écorces pour la ville de Namur plus un quatrième à Salzinnes. (...)

De tout ce qui précède, on peut tenter de reconstituer une tannerie type : près d'une eau courante, spacieuse et munie de l'outillage spécialisé. Il faut l'imaginer avec ses marchandises prêtes pour la vente, ses peaux crues en attente d'être travaillées, ses peaux à demi achevées baignant dans les fosses et les écorces, soit en fagots, soit moulues. (...)

On l'aura compris, le tannage est un travail extrêmement lent. On peut estimer que deux années sont généralement nécessaires pour obtenir un cuir propre à être vendu.

D'après Monique MIGNON, Métiers du cuir, in sous la direction de Jacques TOUSSAINT, Corporations de métiers à Namur au XVIIIème siècle, Société Archéologique de Namur, 1998, livre n°14, pages 180 à 183.



## Le grand moulin de la Sambre.

Dans la nuit du 13 au 14 février 1865, le grand moulin de Sambre est complètement détruit par un incendie. C'est un superbe vestige de l'ancien Namur qui disparaît, et l'embrasement de l'immense charpente et des provisions d'écorce du moulin à tan illumine tout le quartier Saint-Hilaire.

## LES INSTANCES CORPORATIVES

### La hiérarchie corporative

**Les apprentis:** L'apprentissage, d'une durée variable d'un métier à l'autre, est une formation technique mais aussi le lieu d'inoculation d'une discipline sociale. Les relations entre apprentis et maîtres sont réglées par un contrat (verbal ou écrit). L'apprentissage est considéré comme une première barrière pour contrôler le nombre de confrères au sein du métier.

**Les compagnons:** L'apprenti accède au statut de compagnon sans bourse délier. Un contrat le lie au patron : ce dernier lui verse un salaire. Le statut de compagnon est bien souvent une étape transitoire vers la maîtrise ou vers l'abandon de la corporation et l'état d'artisan «libre».

**Les maîtres:** La maîtrise permet de se fixer, de devenir son propre patron. Mais différentes conditions d'admission sont nécessaires: des débours, bien sûr, mais aussi l'accès à la bourgeoisie (à partir de 1751) et des connaissances techniques démontrées lors de la réalisation d'un chef-d'œuvre. Au bilan, la maîtrise reste assez fermée, les barrières se situent au niveau économique plutôt qu'au niveau des antécédents familiaux.

### Les responsables corporatifs

**Les hauts dignitaires (doyen et maîtres en office):** Leurs fonctions sont multiples : administration générale, convocation des assemblées, gestion des rapports avec les autorités supérieures, gestion financière et garde du trésor corporatif, contrôle de la qualité des produits, etc...

**Le valet:** C'est l'homme à tout faire: il est tout à la fois huissier, appariteur et coursier. Dans ce cadre, il perçoit les amendes, il convoque les membres aux assemblées, etc...

**Le greffier:** Le greffier est en quelque sorte le secrétaire du métier. Il est responsable du «coulement» des comptes, de l'inscription des résolutions dans les cahiers ad hoc, des échanges épistolaires, etc. Toutes ces tâches réclament un lettré, ce qui implique que cette fonction est souvent exercée par un notaire ou un procureur.

### Les assemblées corporatives

**Les assemblées ordinaires:** Les confrères s'y réunissent pour traiter de tous les problèmes liés au fonctionnement de la corporation: élection des dignitaires, procès en cours, contrôle des comptes, amendes et confiscations, etc...

**Les assemblées extraordinaires:** Elles sont l'apanage de tous les métiers de Namur: on y parle de sujets dépassant largement le cadre corporatif, entre autres, du vote des aides destinées au pouvoir central.

Extrait de sous la direction de Jacques TOUSSAINT, Corporations de métiers à Namur au XVIIIème siècle, éd. Musée des Arts Anciens du Namurois, livre 14, 1998, page 25.